



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE DISCIPLINE ET RÈGLEMENTS CONTENTIEUX

SAISON 2025 / 2026



Compte rendu d'activité arrêté à la date du 15 juin 2025, donc non définitif car des sanctions pour des matchs postérieurs à cette date pourront être éventuellement prononcées.



A ce jour la CDLD s'est réunie **37 fois** en réunions restreintes dont **5 fois** en réunions plénières.



La commission a traité dans ces procès verbaux **171 dossiers disciplinaires** et **68 dossiers de contentieux**.

CHIFFRES CLÉS – SAISON 2025 / 2026



1 831

Dossiers disciplinaires ouverts



1 634

Avertissements



306

Expulsions – suspensions

CONSTAT



Dossiers disciplinaires ouverts : 1 831 (2 058 pour la saison précédente soit une baisse de 11,02 %)



Avertissements : 1 634 (1 880 pour la saison précédente soit une baisse de 13,09 %)



Expulsions – suspensions : 306 (314 pour la saison précédente soit une baisse de 2,55 %)



Suspensions supérieures à 8 matchs : 2 (8 la saison dernière)

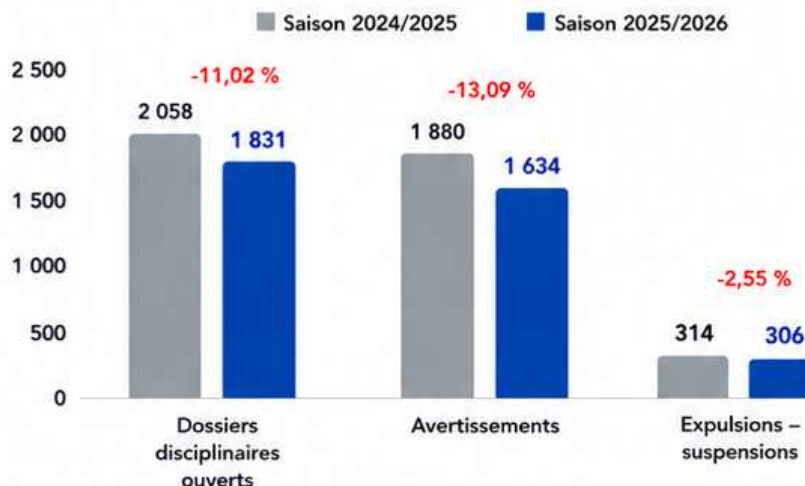


Suspensions de 3 mois à 9 mois : 2 (identique saison dernière)



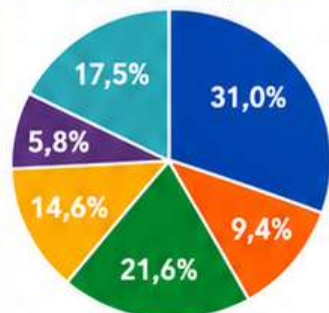
Suspensions d'1 an à 5 ans : 2 (identique saison dernière)

ÉVOLUTION 2024/2025 vs 2025/2026



RÉPARTITION EN POURCENTAGE

Sur 171 dossiers disciplinaires



- 53 récidives d'avertissement (47 pour la saison précédente)
- 16 anéantissements d'occasion de but (12 pour la saison précédente)
- 37 fautes grossières (32 pour la saison précédente)
- 25 comportements blessants / grossiers / intimidants (17 pour la saison précédente)
- 10 tentatives de coup / crachats / bousculades (11 pour la saison précédente)
- 30 actes de brutalité (28 pour la saison précédente)

FOCUS SUR LES CATÉGORIES U15 – U17

Saison 2024/2025



195 Dossiers disciplinaires ouverts

- 5 actes de brutalité
- 4 comportements blessants / grossiers / intimidants

Saison 2025/2026



249 Dossiers disciplinaires ouverts

- 7 actes de brutalité
- 10 comportements blessants / grossiers / intimidants

+27,7 %
dossiers disciplinaires ouverts



CONCLUSION (1/2)



Au terme de cette saison, la Commission Départementale de Discipline a traité 171 dossiers disciplinaires ainsi que 68 dossiers de contentieux au cours de 37 réunions restreintes et 5 réunions plénières.



171
dossiers disciplinaires



68
dossiers de contentieux



37
réunions restreintes



5
réunions plénières



1. ÉVOLUTION GLOBALEMENT FAVORABLE

Les statistiques disciplinaires font apparaître une évolution globalement favorable. Le nombre de dossiers disciplinaires ouverts s'établit à 1 831 contre 2 058 lors de la saison précédente, soit une baisse de 11,02 %. Cette diminution est également constatée au niveau des avertissements, qui passent de 1 880 à 1 634, soit une baisse de 13,09 %.



2. À RELATIVISER SELON L'ACTIVITÉ SPORTIVE

Cette évolution doit toutefois être analysée en tenant compte de l'activité sportive. En effet, le nombre de rencontres couvertes par un arbitre officiel est passé de 975 la saison dernière à 908 cette saison, soit une diminution de 6,87 %. La baisse des dossiers disciplinaires apparaît donc plus importante que celle du nombre de matchs arbitrés, ce qui constitue un élément encourageant quant à l'évolution générale des comportements sur les terrains gersois.



3. SANCTIONS DISCIPLINAIRES

Le nombre d'expulsions et suspensions demeure relativement stable avec 306 sanctions prononcées contre 314 la saison précédente, soit une légère baisse de 2,55 %. Les sanctions les plus lourdes restent peu nombreuses avec seulement deux suspensions supérieures à huit matchs, deux suspensions de trois à neuf mois et deux suspensions d'une durée comprise entre un et cinq ans.



4. POINT DE VIGILANCE

L'analyse des statistiques de l'Observatoire des comportements appelle néanmoins à la vigilance. Si certains indicateurs sont en baisse, notamment les comportements blessants, grossiers ou intimidants ainsi que les tentatives de coups, crachats ou bousculades, d'autres sont en progression. Les récidives d'avertissement, les anéantissements d'occasion de but, les fautes grossières et les actes de brutalité connaissent une augmentation qui rappelle que les efforts entrepris doivent être poursuivis.



CONCLUSION (2/2)



5. HAUSSE DES INCIDENTS EN CATÉGORIES U15 – U17

La Commission souhaite également attirer l'attention sur un phénomène nouveau apparu cette saison dans les compétitions de jeunes. Les catégories U15 et U17 enregistrent une hausse sensible des dossiers disciplinaires, ceux-ci passant de 195 à 249, soit une augmentation de 27,7 %.

Cette évolution s'accompagne d'une augmentation des actes de brutalité et des comportements blessants, grossiers ou intimidants.



6. INCIDENTS IMPLIQUANT LES ACCOMPAGNANTS

Plus préoccupant encore, plusieurs incidents ont impliqué des accompagnants et notamment des parents. Contestations excessives, propos déplacés, comportements inadaptés envers les arbitres, les éducateurs ou les jeunes joueurs ne peuvent être tolérés. Le football des jeunes doit rester avant tout un espace d'apprentissage, d'éducation et de plaisir. Les adultes qui entourent nos jeunes licenciés ont un devoir d'exemplarité dont ils ne peuvent s'affranchir.



7. TOLÉRANCE ZÉRO FACE AUX VIOLENCES ET DISCRIMINATIONS

La Commission rappelle avec la plus grande fermeté que les violences à l'encontre des arbitres et officiels, ainsi que les propos ou comportements discriminatoire ou injurieux, feront systématiquement l'objet de sanctions adaptées à leur gravité. Ces faits peuvent donner lieu à des poursuites disciplinaires.



8. UTILISATION RESPONSABLE DES RÉSEAUX SOCIAUX

La Commission attire également l'attention de l'ensemble des acteurs du football sur l'utilisation des réseaux sociaux. Les propos injurieux, diffamatoires ou menaçants visant les instances du football, les arbitres, les clubs ou leurs représentants sont susceptibles de donner lieu à des procédures disciplinaires.



9. APPEL AU RESPECT ET AU FAIR-PLAY

À l'aube d'une nouvelle saison, la Commission invite l'ensemble des présidents, dirigeants, éducateurs, joueurs, parents et supporters à poursuivre leurs efforts afin de promouvoir le respect, la maîtrise de soi et le fair-play. Les progrès constatés cette saison sont encourageants, mais ils ne doivent en aucun cas conduire à un relâchement, particulièrement dans les catégories de jeunes où une mobilisation de tous apparaît aujourd'hui indispensable.



10. REMERCIEMENTS

Enfin, qu'il me soit permis d'adresser mes plus sincères remerciements à l'ensemble des membres de la Commission pour leur disponibilité, leur rigueur et leur engagement tout au long de cette saison.

Le Président de la Commission

Xavier VELILLA